

Pièces à fournir - Admission I.E.S.C

Pièces requises pour les candidatures et admissions

[Normal] Article 123 : Toutes les candidatures aux postes d'enseignant sont adressées au Promoteur de l'établissement. Elles doivent être accompagnées d'un dossier complet comprenant :

[List Paragraph] Une demande manuscrite ;

[List Paragraph] Un casier judiciaire datant de moins de trois mois et un certificat de nationalité ;

[List Paragraph] Une copie certifiée conforme d'acte de naissance ;

[List Paragraph] Un certificat médical datant de moins de trois mois, établi au vu des examens cliniques ;

[List Paragraph] Des copies certifiées conformes des diplômes ;

[List Paragraph] Cartes de séjour pour les étrangers.